

CHIFFRES CLÉS DU HANDICAP

Territoire de démocratie en santé « Armor »

Saint-Brieuc / Guingamp / Lannion



Sommaire

I - Les enfants et adolescents

A - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

B - Dispositifs de scolarisation

C - Offre d'accompagnement médico-social pour les enfants

D - Activité physique et sportive

II - Les adultes

A - Allocation aux adultes handicapés (AAH)

B - Insertion professionnelle et emploi

C - Offre d'accompagnement médico-social des adultes

D - Activité physique et sportive

E - Habitat inclusif

F - Groupes d'entraide mutuelle



I - Les enfants et adolescents

A - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap des enfants de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations.

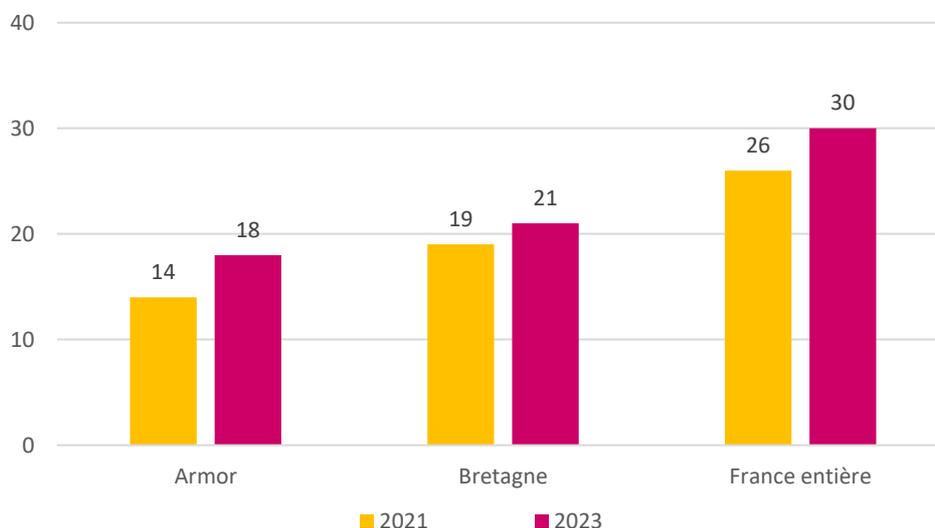
Source : *service-public.fr*

En 2023, 1 698 personnes de moins de 20 ans sont allocataires de l'AEEH via la CAF sur le territoire de démocratie en santé « Armor » (territoire de Saint-Brieuc / Guingamp / Lannion).

Pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans sur ce territoire, 18 sont allocataires de l'AEEH via la CAF (*cf. Figure 1*), un niveau inférieur à celui de la région (21 ‰), et plus encore comparé au niveau national (30 ‰).

Entre 2021 et 2023, le nombre de bénéficiaires de l'AEEH sur le territoire Armor a augmenté de **33,5 %**, une hausse deux fois supérieure à celle de la région (+ 14,7 %) et au niveau national (+ 14,9 % - France entière, Mayotte compris).

Figure 1. Taux d'allocataires via la CAF de l'AEEH pour 1 000 habitants de moins de 20 ans et évolution 2021-2023

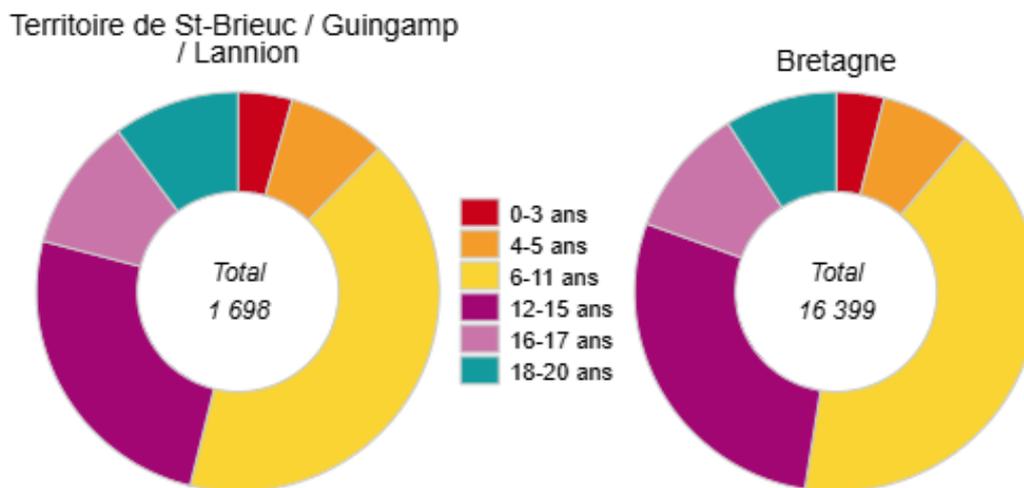


Source : CAF, INSEE (recensement de la population)



La répartition par âge des bénéficiaires de l'AEEH dans le territoire Armor est assez similaire à la répartition bretonne, quelle que soit l'année (cf. **Figure 2**).

Figure 2. Répartition par âge des allocataires de l'AEEH via la CAF en 2023



Source : CAF

En 2023, **1 573 familles** du territoire sont bénéficiaires de cette aide, dont **34,5 %** sont des familles monoparentales (30,0 % en Bretagne).

B - Dispositifs de scolarisation

À la rentrée scolaire 2023¹, il existe **58** unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sur le territoire Armor.

Parmi ces ULIS, la moitié sont présentes au sein d'écoles primaires (1^{er} degré) et 42 (72 %) font partie de l'enseignement public. La quasi-totalité de ces ULIS est dédiée à des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives et intellectuelles ; c'est le cas de 26 d'entre elles dans le 1^{er} degré et de 29 ULIS du 2nd degré.

On ne compte pas d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA), ni de pôle d'enseignement jeunes sourds (PEJS) mais un dispositif d'auto-régulation (DAR) dans le 1^{er} degré. Par ailleurs, 2 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) sont présentes sur ce territoire mais pas d'unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA).

¹ En attente de données plus récentes.



C – Offre d’accompagnement médico-social des enfants

Au 1^{er} janvier 2025, **1 071** places en établissements et services médico-sociaux à destination des enfants et adolescents sont installées sur le territoire Armor, dont 49 % en instituts médico-éducatifs (IME - cf. **Tableau 1**).

Ce territoire de démocratie en santé compte **115,5** places en établissements et services pour enfants pour 10 000 habitants de moins de 20 ans. C’est supérieur au niveau régional, en raison de la présence d’un institut d’éducation motrice (IEM) et d’un institut d’éducation sensorielle pour déficients auditifs (IES-DA), ainsi que de 2 établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP). À population égale, les places en SESSAD (autonomes) sont beaucoup moins nombreuses qu’au niveau régional.

Tableau 1. Offre d’établissements et services d’accompagnement médico-social pour enfants, au 1^{er} janvier 2025

	Armor			Bretagne		
	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d’équipement (pour 10 000 habitants de moins de 20 ans)	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d’équipement (pour 10 000 habitants de moins de 20 ans)
CAMSP	3	/	/	20	/	/
CMPP	1	/	/	20	/	/
EEAP	2	55	5,9	12	265	3,4
IEM	1	111	12,0	5	331	4,2
IES-DA	1	190	20,5	5	424	5,4
IES-DV	0	0	0,0	3	144	1,8
IME ^a	10	525	56,6	77	4 899	62,7
ITEP ^a	4	93	10,0	22	1 000	12,8
SESSAD ^b	3	97	10,5	38	1 372	17,6
TOTAL	25	1 071	115,5	202	8 435	107,9

Note : cf. glossaire pour la signification des sigles

^a : y compris les places en prestation en milieu ordinaire dans le cadre de la mise en dispositif

^b : SESSAD autonomes, non rattachés à un établissement

Source : FINESS, INSEE (recensement de la population)

D - Activité physique et sportive

En 2022, il existe sur le territoire Armor **17** clubs affiliés à la fédération française handisport (FFH) et **9** clubs affiliés à la fédération française de sport adapté (FFSA). Parallèlement à la FFH et à la FFSA, des fédérations sportives sont ouvertes au parasportifs mais les données ne sont pas disponibles.



Le nombre de licenciés de moins de 20 ans atteint **40** à la FFH ; cette tranche d'âge représente 14 % des licenciés FFH du territoire Armor (19 % au niveau régional). Concernant la FFSA, le nombre de licenciés de moins de 20 ans s'élève à **79** ; cette tranche d'âge représente 25 % des licenciés, contre 30 % au niveau régional.



II – LES ADULTES

A - Allocation adulte handicapé (AAH)

L'allocation adulte handicapé (AAH) est une aide accordée aux personnes de plus de 20 ans en situation de handicap qui ont des ressources modestes pour garantir un revenu minimal pour faire face aux dépenses de la vie courante. Son montant varie en fonction du niveau d'incapacité lié au handicap.

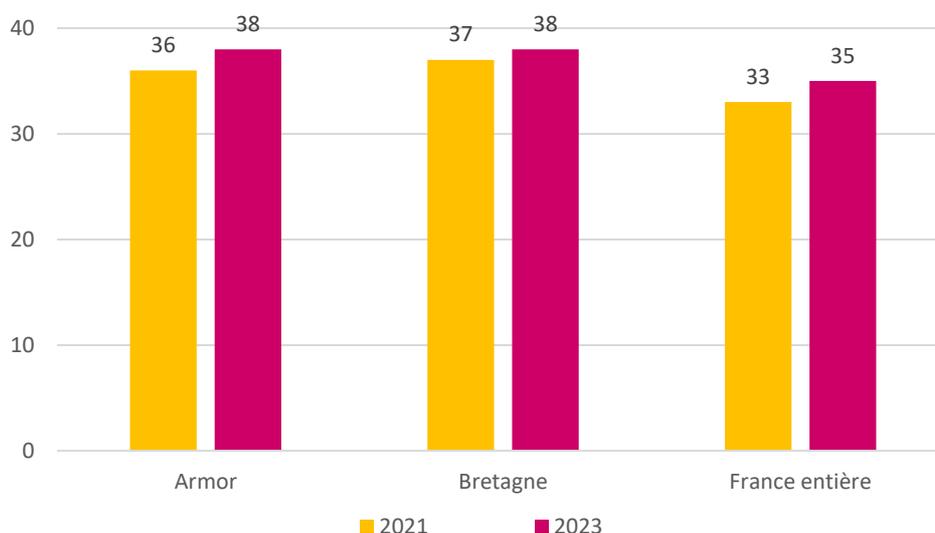
Source : *service-public.fr*

En 2023, **8 218 personnes de plus de 20 ans** sont allocataires via la CAF de l'AAH sur le territoire Armor.

Pour 1 000 habitants de 20 à 64 ans du territoire, 38 sont allocataires de l'AAH (cf. **Figure 3**), un niveau identique à celui de la région (38 ‰) et supérieur au niveau national (35 ‰).

Entre 2021 et 2023, le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté de **6,4 %**, bien plus qu'au niveau régional (+ 3,8 %) mais aussi qu'au niveau national (+ 5,2 %, France entière, Mayotte compris).

Figure 3. Taux d'allocataires via la CAF de l'AAH pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans et évolution 2021-2023

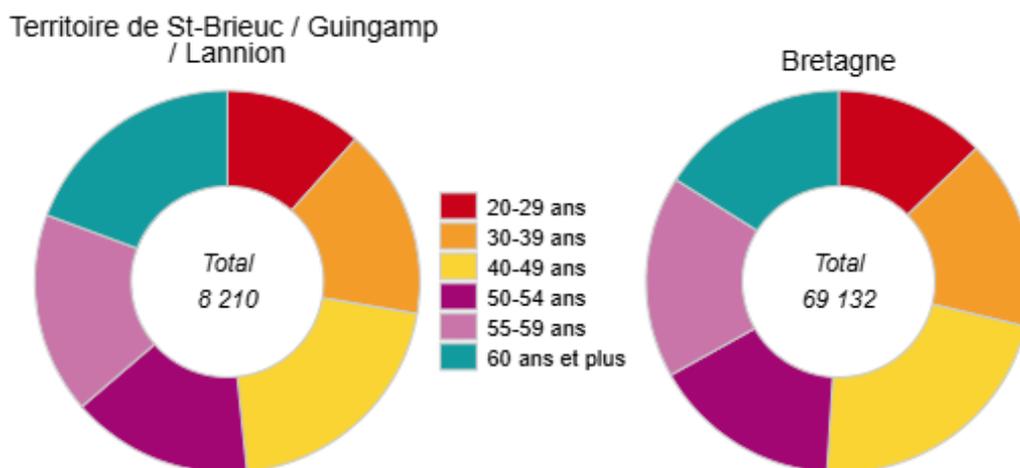


Source : CAF, INSEE (recensement de la population)

La répartition par âge des bénéficiaires de l'AAH du territoire Armor diffère sensiblement de la répartition bretonne, puisque 48,4 % des personnes ont moins de 50 ans contre 51,0 % en Bretagne (cf. **Figure 4**).



Figure 4. Répartition par âge des allocataires de l'AAH via la CAF en 2023



Source : CAF

Sur le territoire Armor, en 2023, 46,8 % des bénéficiaires de l'AAH sont en dessous du seuil de bas revenus², contre 47,8 % en Bretagne.

B – Insertion professionnelle et emploi

Au 1^{er} janvier 2025, il existe **43** places dans les établissements et services sur le territoire Armor qui accompagnent spécifiquement l'orientation et la réinsertion professionnelles des adultes en situation de handicap (cf. **Tableau 2**).

Tableau 2. Offre d'établissements et services d'accompagnement médico-social pour l'orientation et la réinsertion professionnelle, au 1^{er} janvier 2025

	Armor			Bretagne		
	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans)	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans)
ESPO	1	11		5	111	
ESRP	1	32		4	280	
UEROS	0	0		3	20	
TOTAL	2	43	2,3	12	411	5,3

Source : FINESS, INSEE (recensement de la population)

² Le seuil de bas revenus, ou seuil de pauvreté, défini au niveau national, correspond à 60 % du revenu médian, c'est-à-dire un revenu disponible de 1 158 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 432 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans (source : INSEE).



Par ailleurs, **9** établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) sont recensés sur le territoire Armor, soit **686** places. Pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans, on compte 37 places en ESAT, contre 40 au niveau régional.

En 2024, sur le territoire Armor, le nombre moyen de travailleurs reconnus handicapés demandeurs d'emploi est de **3 501**. Par rapport à 2023, cet effectif est en baisse de 4,2 % alors qu'il a reculé de 1,8 % au niveau régional.

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi reconnus handicapés sur le territoire Armor diffèrent légèrement de celles observées au niveau régional. Ainsi, 52 % d'entre eux sont âgés de 50 ans ou plus mais **62 %** sont des demandeurs d'emploi de catégorie A³, contre respectivement 50 % et 59 % au niveau régional. La part des demandeurs d'emploi reconnus handicapés ayant un diplôme inférieur au baccalauréat atteint **68 %**, contre 69 % en Bretagne.

C – Offre d'accompagnement médico-social adultes

Au 1^{er} janvier 2025, **1 830** places en établissements et services médico-sociaux à destination des adultes sont installées dans le territoire Armor, dont **1 107** places en EANM, en EAM et en MAS (cf. **Tableau 3**).

Le territoire compte **98,9** places en établissements et services pour adultes pour 10 000 habitants de 20 à 59 ans. C'est plus qu'au niveau régional, en particulier pour les maisons d'accueil spécialisé (MAS), tandis que les établissements d'accueil des adultes les moins dépendants (EANM, foyers de vie et d'hébergement) sont bien moins présents.

Tableau 3. Offre d'établissements et services d'accompagnement médico-social pour adultes, au 1^{er} janvier 2025

	Armor			Bretagne		
	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants de 20-59 ans)	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants de 20-59 ans)
EANM	18	549	29,7	183	5 777	35,9
EAM	10	197	10,6	84	1 832	11,4
MAS	9	361	19,5	28	1 323	8,2
SSAD/SSIAD/SPASAD PH	5	50	2,7	57	432	2,7
SAVS	12	560	30,3	86	4 753	29,5
SAMSAH	6	113	6,1	27	878	5,5
TOTAL	60	1 830	98,9	465	14 995	93,2

Note : cf. glossaire pour la signification des sigles

Source : FINESS, INSEE (recensement de la population)

³ Demandeurs d'emploi qui n'ont aucune activité professionnelle dans le mois et doivent effectuer des actes positifs de recherche d'emploi.



D - Activité physique et sportive

Sur le territoire Armor, en 2022, il existe **17** clubs affiliés à la fédération française handisport (FFH) et **9** clubs affiliés à la fédération française de sport adapté (FFSA). Parallèlement à la FFH et à la FFSA, des fédérations sportives sont ouvertes au parasportifs mais les données ne sont pas disponibles.

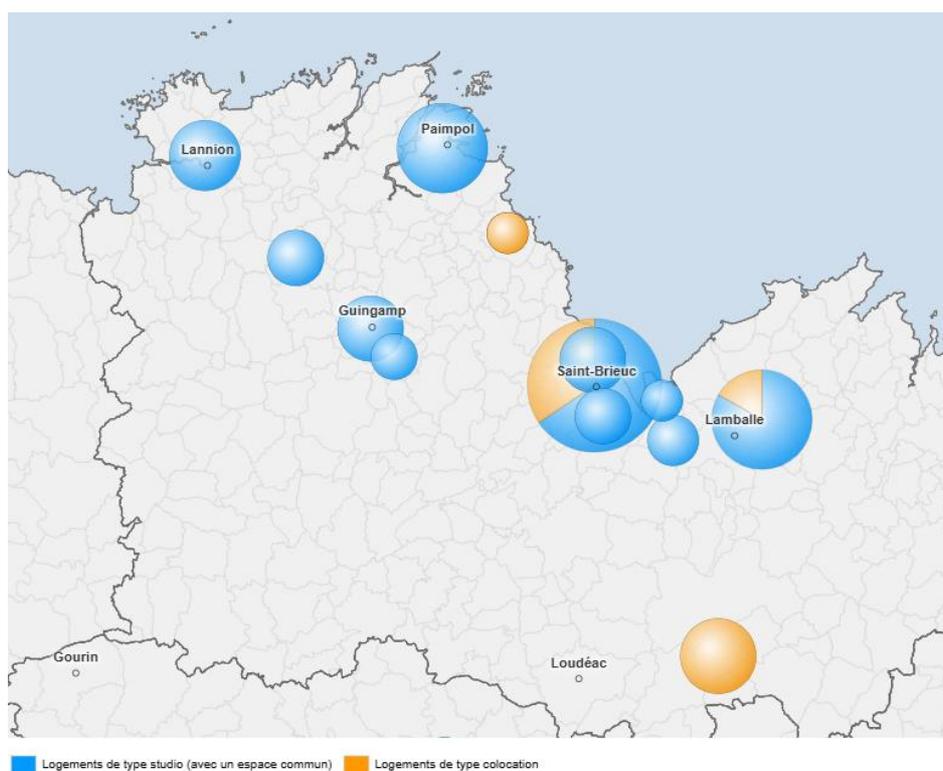
Le nombre de licenciés de 20 à 59 ans atteint **190** à la FFH ; cette tranche d'âge représente 66 % des licenciés du territoire (contre 64 % au niveau régional). Les 60 ans et plus représentent 20 % des licenciés de la FFH. Concernant la FFSA, le nombre de licenciés de 20-59 ans s'élève à **198**, cette tranche d'âge représente 64 % des licenciés (contre 61 % au niveau régional). Les 60 ans et plus représentent 11 % des licenciés de la FFSA sur le territoire Armor.

E - Habitat inclusif

Les habitats inclusifs pour personnes en situation de handicap recouvrent des réalités très différentes, qui peuvent renvoyer à des colocations, des habitats regroupés ou diffus, etc⁴.

En 2024, ce territoire comptait **117** logements au sein d'habitats inclusifs pour personnes en situation de handicap. La majorité de ces logements (85 %) correspond à des logements individuels, avec un espace privatif pour cuisiner et manger et un espace commun à tous les locataires (cf. **Figure 5**), et 61 font partie du parc social.

Figure 5. Répartition territoriale des logements en habitats inclusifs du territoire Armor selon le type de logement en 2024



Source : Conseil départemental 22

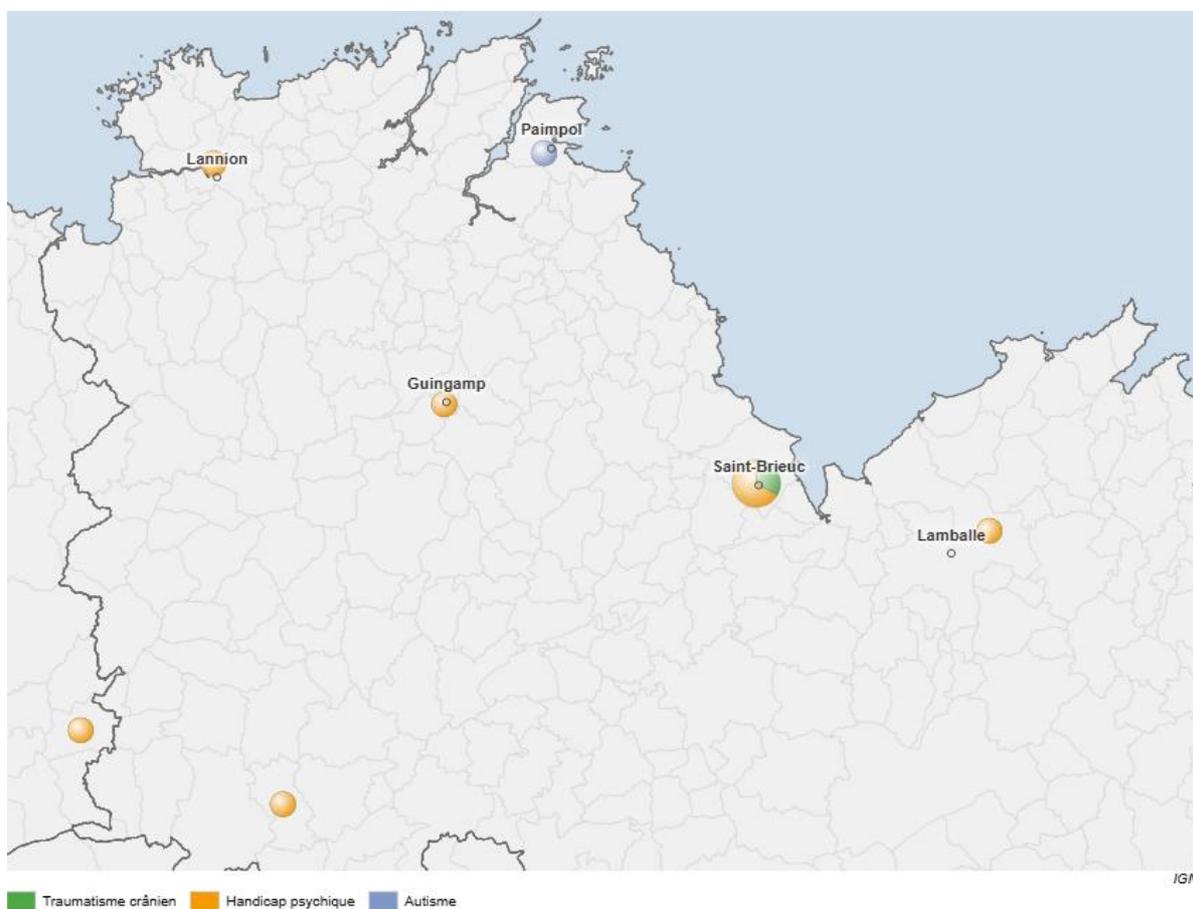
⁴ Cf. précisions dans la publication « [Habitat et accompagnement à domicile des adultes en situation de handicap en Bretagne](#) »



F - Groupe d'entraide mutuelle (GEM)

En 2024, il existe **7** groupes d'entraide mutuelle (GEM) sur le territoire Armor, qui regroupent **340** adhérents. Parmi ces GEM, 5 sont à destination d'un public avec handicap psychique, 1 pour les traumatisés crâniens et 1 GEM pour les personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique (cf. **Figure 6**). Le nombre de personnes fréquentant régulièrement un de ces GEM est de **159**.

Figure 6. Répartition territoriale des groupes d'entraide mutuelle du territoire Armor selon le type de public en 2024



Source : ARS Bretagne



GLOSSAIRE

AAH : allocation aux adultes handicapés

AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé

CAF : caisse d'allocations familiales

CAMSP : centre d'action médico-sociale précoce

CMPP : centre médico-psycho-pédagogiques

EAM : établissement d'accueil médicalisé pour personnes handicapées (y compris foyer d'accueil médicalisé - FAM)

EANM : établissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (regroupe les foyers d'hébergement et les foyers de vie)

EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

ESAT : établissement et service d'accompagnement par le travail

ESMS : établissements et services médico-sociaux

ESPO : établissement et service de pré-orientation

ESRP : établissement et service de réadaptation professionnelle

FFH : fédération française handisport

FFSA : fédération française de sport adapté

IEM : institut d'éducation motrice

IES-DA : institut d'éducation sensorielle pour déficients auditifs

IES-DV : institut d'éducation sensorielle pour déficients visuels

IME : institut médico-éducatif

ITEP : institut thérapeutique éducatif et pédagogique

MAS : maison d'accueil spécialisée

SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SSIAD : service de soins infirmiers à domicile

SPASAD : service polyvalent d'aide et de soins à domicile

UEROS : unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle

ULIS : unité localisée d'inclusion scolaire



HANDATA ET HANDIDONNÉES

Cette infographie repose sur les données issues de la Plateforme régionale « Handata » animée par le CREAI Bretagne et du portail national « Handidonnées » de l'ANCREAI, qui découle du projet du même nom porté par le réseau des Centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI). En Bretagne, l'observatoire Handata est co-construit par le CREAI et l'ARS Bretagne et accessible via l'application numérique de la Plateforme de l'observation sanitaire et sociale de Bretagne « PLATOSS » pilotée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS Bretagne).

EN SAVOIR
PLUS

